

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET :** Mise à disposition par la commune de Berre-l'Etang d'un local lui appartenant situé 32 avenue Joliot Curie afin d'y installer une maison du bel âge.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet départemental, la mise à disposition par la commune de Berre-l'Etang au profit du Département des Bouches-du-Rhône et à titre gratuit, à l'exception des charges de fonctionnement, d'un local communal situé 32 avenue Joliot Curie, destiné à l'installation d'une maison du bel âge ;
- d'autoriser la signature de la convention correspondante à intervenir ainsi que de tout document s'y rapportant.

Les charges de fonctionnement non connues à ce jour seront imputées sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**